



N° de résolution
ou annotation

2017-04-18

Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

À la séance ordinaire du **Conseil des commissaires** de la Commission scolaire du Lac-Abitibi tenue **le 18 avril 2017**, à 19 h 30, à la salle du conseil du centre administratif à La Sarre, à laquelle séance il y avait quorum :

sont présents :

- M. Gilbert Barrette, président
- M^{me} Marguerite Couture, vice-présidente
- M^{me} Ginette Chabot
- M. Steve Fontaine
- M^{me} Pierrette Hébert
- M^{me} Réjeanne Parent
- M^{me} Renée Thiboutot
- M. Richard Thiboutot
- M. Daniel Rancourt

sont également présents :

- M. Bertrand Bellerive, comité EHDAA
- M. Félix Guay, enseignement primaire
- M^{me} Lyne Martel, enseignement secondaire

sont également présents :

- M. Éric Belzil, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire
- M. Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
- M. Marco Fournier, directeur des Services des ressources humaines et Secrétariat général
- M^{me} Isabelle Godbout, directrice générale

sont toutefois absents :

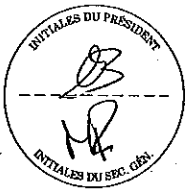
- M^{me} Sylvie Lapierre, directrice du Centre de formation générale Le Retour
- M^{me} Brigitte Roy, directrice des Services éducatifs
- M. Yves Dubé, directeur du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi

Résolution
C-17-018
Adoption de
l'ordre du jour

Proposé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

En conséquence, les résolutions qui suivent sont conformes à l'ordre du jour.

Adopté



N° de résolution
ou annotation

Résolution
C-17-019
Adoption du
procès-verbal

Résolution
C-17-020
Protocole d'entente
Ville de La Sarre

Résolution
C-17-021
Administrateurs
Société GRICS

Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

Proposé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2017 soit accepté tel quel.

Adopté

Il est proposé et résolu unanimement d'autoriser la Ville de La Sarre à installer de façon permanente les équipements suivants sur le terrain du Centre de formation générale Le Retour (CSLA) :

- Deux sections d'estrades pouvant accueillir 2000 personnes au total;
- Clôture métallique pour délimiter un espace pour la tenue d'activités.

Cette autorisation est accordée en vertu du protocole d'entente en vigueur entre la Ville de La Sarre et la Commission scolaire du Lac-Abitibi.

Cette autorisation est également conditionnelle à ce que les infrastructures installées sur ce terrain soient maintenues en bon état par la Ville tel que spécifiée dans ledit protocole.

Adopté

Considérant que la commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Société GRICS) et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom,

il est proposé et résolu unanimement que **Madame Isabelle Godbout**, en sa qualité de directrice générale, soit et est par la présente nommée déléguée officielle de la Commission scolaire du Lac-Abitibi à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents,

qu'en cas d'incapacité d'agir de la déléguée officielle, **Monsieur Éric Dupuis**, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique, soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat,

que la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

Adopté



N° de résolution
ou annotation

Résolution
C-17-022
Présentation et
adoption du
document de
gestion 100,102

Proposé et résolu unanimement que le document de gestion «Calendrier des congés chômés et payés du personnel hors-cadre et cadres des services, des centres et des écoles 2017-2018», portant le numéro d'identification 100,102 soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 100,102 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution
C-17-023
Présentation et
adoption du
document de
gestion 200,100

Proposé et résolu unanimement que le document de gestion «Calendrier des congés chômés et payés du personnel de soutien 2017-2018», portant le numéro d'identification 200,100 soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 200,100 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution
C-17-024
Présentation et
adoption du
document de
gestion 200,101

Proposé et résolu unanimement que le document de gestion «Calendrier des congés chômés et payés du personnel professionnel non enseignant 2017-2018», portant le numéro d'identification 200,101 soit accepté tel que présenté.

Également résolu que ledit document soit publié sous forme de document de gestion portant le numéro d'identification 200,101 et que celui-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution
C-17-025
Présentation et
adoption des
annexes 13 à 15-A
du document
300,206

Proposé et résolu unanimement que les annexes 13 à 15-A, avec les données de l'année scolaire 2017-2018 du document de gestion 300,206 «Procédures d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles et les centres» soient acceptées telles que présentées.

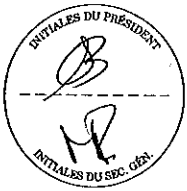
Que lesdites annexes fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

Résolution
C-17-026
Présentation et
adoption du
document 900,201

Proposé et résolu unanimement que les modifications apportées au document de gestion «Politique du transport scolaire» portant le numéro d'identification 900,201 soient acceptées telles que déposées.

Adopté



N° de résolution
ou annotation

Résolution
C-17-027
Levée de la
séance

Procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

Proposé et résolu unanimement de procéder à la fermeture de la séance.

Adopté

Président

Secrétaire général